
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 16/1 (1989)

DOI: 10.11588/fr.1989.1.53479

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Die Konzilien Deutschlands und Reichsitaliens 916–1001. Teil 1: 916–960, hg. von Ernst-Dieter HEHL, unter Mitarbeit von Horst FUHRMANN, Hannover (Hahnsche Buchhandlung) 1987, in-4°, XXV-212 p. (Monumenta Germaniae Historica, Concilia. T. VI Concilia aevi saxonici DCCCCXVI-MI, pars I DCCCCXVI–DCCCCLX).

Il est difficile de sous-estimer l'importance des synodes et des conciles de tout niveau tant pour l'histoire générale que pour l'histoire locale, aussi bien l'ecclésiastique que la profane (pour autant que ces mots aient un sens au moyen âge). Tous ceux qui ont tant soit peu fréquenté ce genre littéraire, ceux aussi qui ont passé un temps précieux à identifier des canons incongrus rencontrés dans une collection canonique, savent combien il est malaisé de trouver rassemblés les éléments historiques, bibliographiques et critiques indispensables à une estimation plus ou moins exacte des textes transmis. Ajoutons que ces considérations valent plus particulièrement pour les conciles les plus récents, fussent-ils »généraux« (je pense aux Conciles du Latran). Aussi est-ce avec beaucoup d'espoir que les médiévistes ont appris, lors de la publication du troisième volume des »Concilia aevi Carolini (843–859)«, que les MGH reprenaient l'entreprise, interrompue depuis 1908, de l'édition des conciles et qu'ils la mèneraient jusqu'au Concile de Latran en 1059. Bien entendu, à partir du Concile de Trosly (909) seuls les conciles d'Allemagne et d'Italie seront envisagés. Pour les synodes de la partie ouest de la *Francia*, on recourra au livre d'Isolde Schröder: *Die westfränkischen Synoden von 888–987 und ihre Überlieferung*, MGH Hilfsmittel 3, Munich 1980, LIV–413 p. Cela explique que le volume, ou plutôt la part de volume que nous recensons, le sixième de la série *Concilia*, porte comme sous-titre *Concilia aevi Saxonici*. Il devance les deux volumes qui doivent compléter l'édition des conciles carolingiens: IV (860–871) jusque Douzy et V (871–909) jusque Trosly. Il est un autre point sur lequel ce volume renoue avec la tradition: il est le fruit d'une collaboration étroite entre les MGH et les Académies allemandes, ici celle de Mayence, sous la direction de Harald Zimmermann et avec le soutien du Land Rheinland-Pfalz. Le premier dessein était de concentrer les efforts sur les conciles du temps de l'archevêque Willigis (975–1011); l'Académie de Mayence consentit à inclure dans ses recherches les conciles de la période antérieure, ce qui nous vaut ce volume (916–960). Parmi les conciles qui y sont repris, trois seulement (Hohenaltheim édité par Horst Fuhrmann, Coblenz [922] et Erfurt [932]) ont vu leurs canons repris massivement, comme ce fut le cas pour les conciles de la période antérieure, par les collections canoniques majeures (Collection en XII parties, Décret de Burchard de Worms). La réception des autres conciles est beaucoup plus ténue. On se réjouira de la voir mentionnée et mise en relief dans ce volume comme dans ceux qui le précèdent. Les collections canoniques ont, depuis Walther Holtzmann et Horst Fuhrmann, acquis pleinement droit de cité aux MGH. Les meilleurs suppléments à Maassen et à Fournier-Le Bras ne sont-ils pas »Einfluß und Verbreitung der pseudoisidorischen Fälschungen« de H. Fuhrmann et »Kirchenrecht und Reform im Frankenreich« de son élève Hubert Mordek? Il faut également noter que bon nombre de ces conciles (on en recense 21 entre 916 et 960) ne sont connus qu'indirectement. Rien de nouveau non plus, sauf les canons du concile provincial de Trèves (927 ou 928) inspirés par les *capitula* de Ruotger et de Raoul et découverts récemment par R. Pokorny. Le volume que nous recensons, à l'instar de ses devanciers, fournit pour chaque concile un dossier complet et édite ensuite tout ce qui mérite de l'être, protocole, canons, correspondance mais aussi les mentions indirectes. (Regrettons que, lorsque dans la bibliographie il est renvoyé à une »Masch. Dissert.«, on n'indique pas comment et où l'on peut prendre connaissance de son contenu).

Le X^e siècle n'est pas une période de tout repos: il débute par un concile où Rome se »mouille« par l'envoi d'un légat. Il s'agit de réformer l'Église germanique et de la regrouper autour de Conrad I, de régler aussi quelques cas pendants: celui de l'intrus de Strasbourg, Richwin, celui d'Einhart de Spire, privé de la vue, celui des évêques absents bien que dûment convoqués. La suite des événements montra le peu d'autorité, ou tout au moins le peu de

conséquences qu'eurent ces décisions malgré la présidence de l'évêque de Porto, légat du pape, et sans préjudice de la très large réception de ces canons par Burchard de Worms et la collection en XII parties. C'est H. Fuhrmann qui s'est chargé de l'édition et du commentaire de ce concile. Les autres ont été traités par E. D. Hehl. Deux conciles (Herstal? et Rome) traitent du «cas» de l'évêché de Liège. Charles le Simple voulait que Hilduin, promu et sacré évêque avec son assentiment mais ayant pris le parti des rebelles lorrains, soit remplacé par Richer, abbé de Prüm, ce qui fut fait. A Coblenz (922) se réunissent huit évêques (seulement) des royaumes de Charles le Simple et de Henri I: la liturgie, le mariage et les biens d'Église sont à l'ordre du jour. Le concile de Trèves (927) nous est connu par une allocution synodale, récemment retrouvée, de Ruotger, dont on sait qu'il a présenté au synode un *liber canonicorum decretorum*. Erfurt (932) qui trouve accueil dans les collections canoniques, réunit autour de l'archevêque de Mayence ceux de Trèves et de Hambourg, mais non ceux de Salzbourg et de Cologne. Le roi Henri I y était. La documentation conservée est intéressante: *Gesta* (passés dans les collections), *Breviarium canonum* et lettre du Doge de Venise, du Patriarche de Grado et d'évêques de la région demandant que l'on mette les juifs devant le choix: baptême ou exil. Les évêques bavarois, autour de l'archevêque de Salzbourg se réunissent le mois suivant à Dingolfing et y traitent du cycle liturgique et de ses observances. Les années 947 à 949 ne virent pas moins de cinq synodes: Verdun, Mouzon, Ingelheim, Trèves, Rome. Il s'agissait de décider entre deux compétiteurs au siège de Reims: Artold et Hugues, et surtout d'apaiser leurs alliés politiques. Finalement le pape Agapit II trancha la question en faveur d'Artold. Mayence (950) n'est connu que par un seul manuscrit: il s'occupe de pratique chrétienne. Francfort, l'année suivante, a pris la forme d'un capitulaire d'Otton le Grand. Brièvement il traite du rapt et du viol et de l'allégeance des monastères. Le concile d'Augsbourg (952) règle les mœurs du clergé des deux côtés des Alpes. Ravenne voit une restitution de monastère dont on conserve le document original. A Ingelheim l'archevêque de Salzbourg, auquel on a crevé les yeux, est remplacé. Manœuvre politique ou application du droit? Enfin, du concile de Venise en 960 nous apprenons, grâce à une lettre du doge Pierre Candianus, qu'il interdit le commerce des esclaves.

Les implications politiques sont évidentes, les mœurs, rudes, sont celles du temps, mais les frontières politiques n'empêchent pas, au contraire, l'entraide épiscopale. Dans quelle mesure les décisions prises ont-elles été suivies, le saurons-nous jamais? A tout prendre cependant le X^e siècle semble moins sombre qu'on ne le croie et les données présentées le sont avec exactitude et vigilance critique.

Quelques notes de lecture: – p. 59: il eut été utile de noter que l'ordre des ch. à la fin du 3^e livre de Burchard que l'on constate dans Bamberg can. 6, Paris 12449, St-Omer et Parme 1377 se retrouve dans tous les autres manuscrits, sauf Vat. Pal. 585, les deux mss de Wurtzbourg (et l'édition); – p. 72, 74: peut-on espérer découvrir d'où vient la numérotation des canons «supplémentaires» (XI,V)? – p. 81: 10 pourquoi suppléer «esse» qui n'est pas nécessaire? 11 lire le texte tel quel «fedat dacio metalli», sans corriger! 21 «sedens» pourquoi pas «sedet» qui correspond à «met».

Il faut citer avec grande satisfaction les notes érudites renvoyant à des dispositions semblables. Il y a là, comme dans d'autres volumes, un exposé latent de la discipline contemporaine, une introduction à l'histoire des mœurs et de la pastorale. Le lecteur pressé regrette de ne pas pouvoir déjà recourir aux Tables ... N'est-ce pas exprimer le souhait de voir sans trop tarder paraître la fin de ce volume?

Gérard FRANSEN, Louvain-la-Neuve